

# Bagneux



# DICRIM

DOCUMENT  
D'INFORMATION COMMUNAL  
SUR LES RISQUES MAJEURS

© Ville de Bagneux

Risques majeurs à Bagneux  
Comment se protéger ?



# S'ORGANISER POUR PRÉVENIR LES RISQUES



**MARIE-HÉLÈNE AMIABLE,**  
Maire de Bagneux

Phénomènes naturels extrêmes, incendies, attentats...

Prévoir, c'est contribuer à ne pas susciter de panique et établir des procédures solides pour savoir gérer les risques et protéger les habitants. Vous le savez, la sécurité des Balnéolais est une préoccupation constante de l'équipe municipale.

C'est pourquoi à Bagneux, nous avons souhaité mettre à jour le Plan communal de sauvegarde (PCS) et le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Ces outils ont pour but de vous sensibiliser à la prévention des risques majeurs en vous informant des bons réflexes à adopter. Ils permettent aussi de recenser, d'identifier, de cartographier les dangers encourus. Pour mieux informer et protéger, il s'agit aussi de préparer et d'organiser aujourd'hui les services municipaux pour mieux faire face à d'éventuels événements demain.

La sécurité civile étant l'affaire de toutes et tous je vous propose de prendre quelques instants pour prendre connaissance de ces informations importantes.

## SOMMAIRE

Qu'est-ce qu'un risque majeur ? .....	3
Le Plan Communal de Sauvegarde .....	3
Qui fait quoi en cas de crise majeure ? .....	4
Les moyens d'alerte .....	6
L'hébergement en cas d'urgence .....	7
Les risques majeurs à Bagneux .....	8
Le risque inondation .....	10
Le risque mouvement de terrain .....	12
Le risque météorologique .....	14
Les risques T.M.D (Transport de Matières Dangereuses) .....	18
Avant : Comment se préparer ? .....	20
Après : Que faire ? .....	21
Notes .....	22
Récapitulatif des conduites à tenir .....	24

# QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. Il se caractérise par une faible fréquence et une importante gravité en termes de victimes ou de dommages matériels.

On distingue les risques naturels (liés à des phénomènes météorologiques ou géologiques) et les risques technologiques causés par une défaillance accidentelle liée à une activité humaine.

Le risque est la combinaison d'un aléa (événement dangereux) et d'enjeux (exposés à cet aléa) :



**Aléa**

Ex : inondation

**X**



**Enjeux**

Ex : habitations

**=**



**Risque**

Ex : inondation  
des habitations

## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) : LA VILLE EST ORGANISÉE

Face à ces risques, la Ville de Bagnex a mis en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui recense précisément les phénomènes, les enjeux et surtout les moyens et l'organisation mis en œuvre au niveau communal pour répondre au mieux aux risques encourus sur le territoire.

Il vise notamment à définir les moyens d'alerte, d'information et de soutien des populations comme les capacités ou encore les modalités de coordination avec la Préfecture.

En cas de crise, un poste communal de commandement de crise sera ouvert en mairie pour coordonner les actions des services sur le terrain et répondre aux attentes et aux besoins des Balnéolais.

**Numéro du standard de la mairie en lien  
avec le PC crise : 01 42 31 60 00**

Liste des  
risques présents  
sur la commune :



Inondation



Mouvements  
de terrain



Météorologique



Transport de matières  
dangereuses

# QUI FAIT QUOI EN CAS DE CRISE MAJEURE ?

## Dispositions communales

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la commune définit des lieux d'accueil pour les personnes ne pouvant pas rejoindre leur domicile ou ayant été évacuées par les secours.

La commune se dote également d'une cellule de crise à partir de laquelle est organisée la gestion de crise. En cas de déclenchement du PCS, un numéro de téléphone est disponible pour toute information relative à la crise.

**Si besoin, la commune prend en charge l'hébergement d'urgence et le ravitaillement des sinistrés.**

### Alerte!

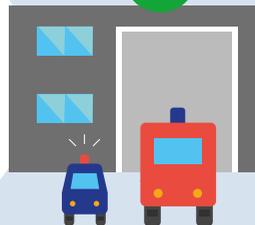
Un événement grave vient de se produire sur la commune.



1

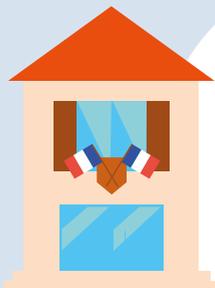
2

Les services de secours et de sécurité sont alertés et interviennent dans la zone touchée.



3

Le Maire déclenche le **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** et active la cellule de crise en Mairie. Il pilote le dispositif avec le Préfet qui est le directeur des Opérations de Secours.





Les citoyens doivent respecter les consignes des autorités, rester à l'abri et se tenir informés en écoutant la radio.

7



Les établissements sensibles (écoles, crèches...) activent leur **Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)**. Le personnel sait comment mettre les personnes en sécurité.

6



Si l'événement est très important ou s'il touche plusieurs communes, la Préfecture active les dispositions du plan d'**Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile (plan ORSEC)**. Le Préfet devient alors le Directeur des Opérations de Secours en lien avec le Maire.

4

Les équipes techniques de la Mairie déploient les moyens logistiques et mettent en place des déviations.

5

**Déviation**



# LES MOYENS D'ALERTE

En cas d'évènement grave, l'alerte à la population relève de la responsabilité des autorités locales. Selon la nature du danger, elle peut être donnée par différents moyens :



## La radio

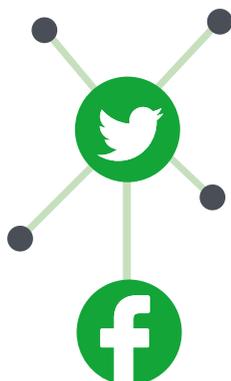
En cas d'accident majeur, l'alerte est relayée par les médias. Mettez-vous à l'écoute de la radio :

**FRANCE BLEU PARIS**  
**107.1 FM**



## L'alerte sur le terrain

Les équipes de la mairie, des pompiers ou de la police municipale pourront diffuser les consignes à respecter dans les secteurs concernés par téléphone, haut-parleur mobile ou encore par porte-à-porte.



## Les réseaux numériques officiels

Sur Internet, attention aux rumeurs ! Informez-vous grâce aux comptes officiels des autorités sur Facebook et Twitter :

**Facebook :**  
[www.facebook.com/villedebagneux92](http://www.facebook.com/villedebagneux92)

**Préfecture :**  
[@prefet92](https://twitter.com/prefet92)

**Twitter :**  
[@VilledeBagneux](https://twitter.com/VilledeBagneux)

**Direction Académique :**  
[@acversailles](https://twitter.com/acversailles)

Vous pouvez également vous informer sur le site de la Mairie :  
[www.bagneux92.fr](http://www.bagneux92.fr)

# L'HÉBERGEMENT EN CAS D'URGENCE



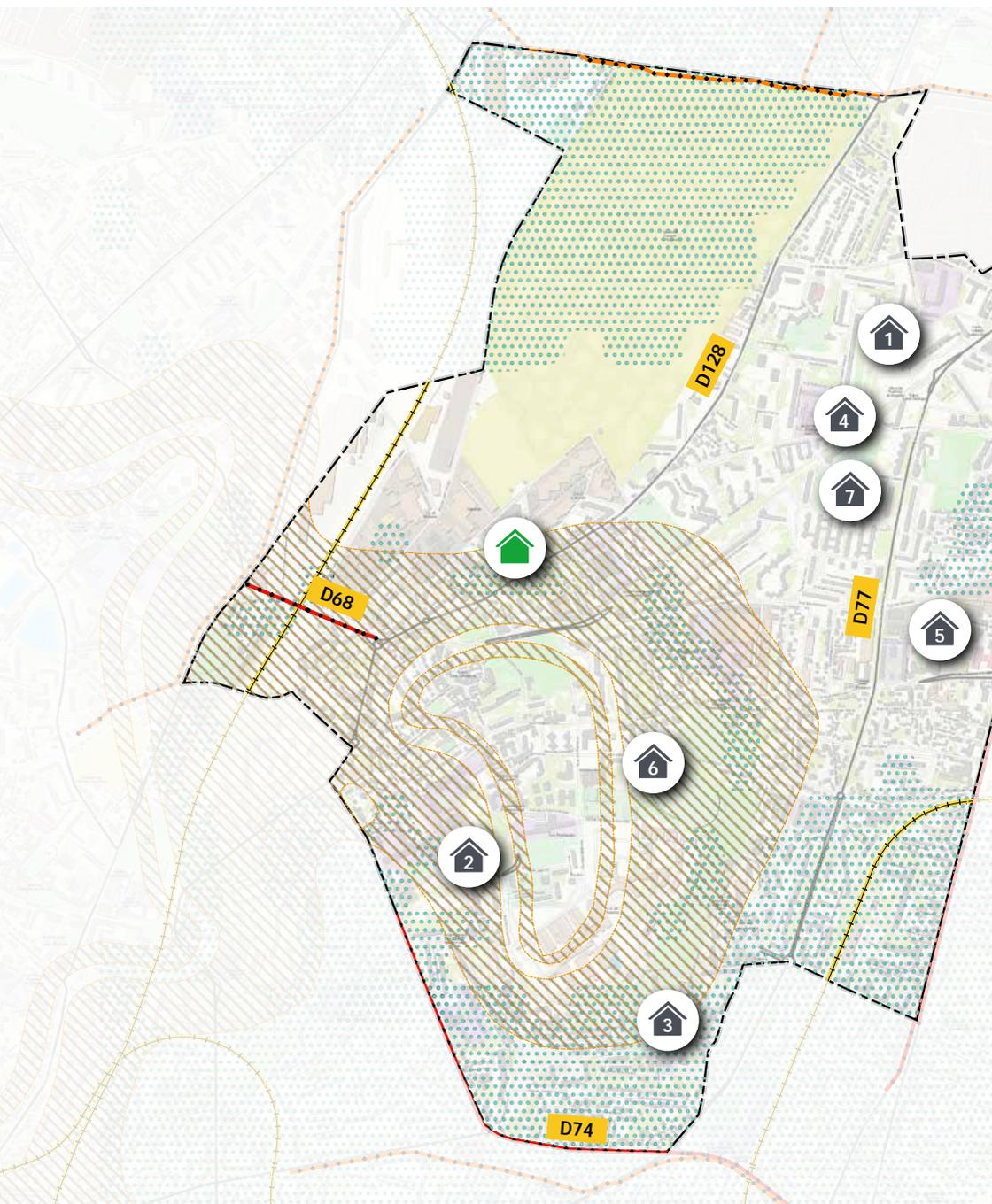
**Si la situation l'impose, les services de la mairie organiseront l'accueil des sinistrés dans un ou plusieurs centre(s) d'hébergement d'urgence.**

Cependant, en fonction de la situation et des besoins, d'autres centres d'hébergement pourront être ouverts dans d'autres salles communales ; les lieux vous seront communiqués en temps voulu.

**De manière privilégiée, l'accueil pourra se faire dans les lieux suivants :**

- Stade René Rousseau
- Stade Omnisports
- Gymnase Joliot Curie
- Halle des Sports Janine Jambu
- Gymnase Henri Wallon
- Gymnase Romain Rolland et la salle des fêtes.

# LES RISQUES MAJEURS À BAGNEUX



## Reconnaitances de l'état de catastrophe naturelle (CATNAT)



7 mouvements de terrain :

1<sup>er</sup> mai 1989                      1<sup>er</sup> janvier 2005  
1<sup>er</sup> octobre 1990                1<sup>er</sup> juillet 2005  
1<sup>er</sup> septembre 1997            1<sup>er</sup> juillet 2018  
1<sup>er</sup> juillet 2003



4 inondations :

2 juillet 1995                  25 décembre 1999  
5 août 1997                    6 juillet 2001



## Légende



Mairie



Centres d'hébergement

1. Gymnase Henri Wallon
2. Gymnase Romain Roland
3. Halle des sports Janine Jambu
4. Gymnase Joliot Curie
5. Salle des fêtes
6. Stade Omnisports
7. Stade René Rousseau



Axes routiers concernés par le risque T.M.D (Transport de Matières Dangereuses)



Axes ferroviaires concernés par le risque T.M.D



Canalisations concernées par le risque T.M.D



Secteur concerné par un aléa fort de retrait et gonflement des argiles



Secteur concerné par le risque inondation par remontée de nappes



# LE RISQUE INONDATION



© Ville de Perpignan Division Sécurité Civile

## Qu'est-ce que c'est ?

Une inondation est une **submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau variables** provoquées par le débordement d'un cours d'eau ou le ruissellement. Elle survient principalement suite à des pluies importantes et durables.

## Quel est le risque sur Bagneux ?



### Les inondations par ruissellement

Elles se produisent pendant les pluies exceptionnelles et lorsque la capacité **d'infiltration ou d'évacuation des sols ou des réseaux de drainage est insuffisante**. L'imperméabilisation des sols, le tapis végétal plus faible, la conception de l'urbanisation, les réseaux d'assainissement font alors obstacles à l'écoulement normal des pluies intenses. A Bagneux, les secteurs de **bas de pente ainsi que les contreforts de la Butte** sont particulièrement soumis au ruissellement du fait de l'imperméabilité des sols constitués d'argiles vertes ou artificialisé.



### Les remontées de nappes

Les nappes d'eau sont contenues dans les roches. Lorsque le sol est saturé d'eau et que survient des épisodes pluvieux importants, la nappe affleure et une inondation se produit. Le phénomène est **localisé aux extrémités nord (cimetière Parisien) et au sud de la ville**.

## À savoir

- 4 arrêtés de catastrophe naturelle ont été répertoriés entre 1989 et 2008 pour ces phénomènes.
- Le risque d'inondation par débordement est absent à Bagneux en raison de l'absence de rivière majeure.

# Les bons réflexes



Conformez-vous  
aux consignes des autorités  
(mairie, pompiers, etc.).



Ne tentez jamais  
de circuler dans une  
zone inondée



Ne téléphonez  
qu'en cas d'urgence



N'allez pas chercher vos  
enfants à l'école



Écoutez la radio  
France Bleu Paris  
107.1 FM



Coupez le gaz  
et l'électricité



Fermez les  
ouvertures



Montez à  
l'étage à pied



Montez les objets  
utiles et/ou de valeur  
dans les étages



N'allez pas chercher  
les véhicules  
stationnés en  
garage/parking  
souterrains sauf en  
cas de consignes  
des autorités



Préoccupez-vous de  
vos voisins ou de  
vos proches les  
plus vulnérables



# LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN



## Qu'est-ce que c'est ?

Un mouvement de terrain est le déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous-sol, il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

## Quel est le risque sur Bagneux ?



### Retrait gonflement d'argiles

Lors d'épisodes de sécheresse, les sols argileux ont tendance à se rétracter avant de gonfler lors de périodes plus humides. Ces micromouvements du sol sont sans danger pour l'homme mais peuvent provoquer des dommages aux bâtiments avec l'apparition de fissures. **Autour du site des Mathurins le risque est fort en raison de la présence importante d'argile verte.** Le reste de la partie sud d la ville est concerné par un aléa moyen tandis que le nord du territoire est classé en zone d'aléa faible.



### Effondrement et affaissement

Les sous-sols de la ville abritent un réseau d'anciennes carrières souterraines abandonnées parmi les plus grands d'Île-de-France. **Tout le territoire est concerné hormis une partie au sud-est de la ville et d'une frange à la frontière sud de la ville.** Un périmètre de zone à risques a été approuvé par arrêté préfectoral le 7 août 1985. Cet arrêté a valeur de Plan de Prévention des Risques.

## À savoir

**60 % des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle concernent les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.**

# Les bons réflexes

---



---

**Conformez-vous  
aux consignes des autorités**  
(mairie, pompiers, etc.).



---

**Éloignez-vous de la  
zone dangereuse**



---

**Prenez contact avec  
la mairie et votre  
compagnie d'assurance**

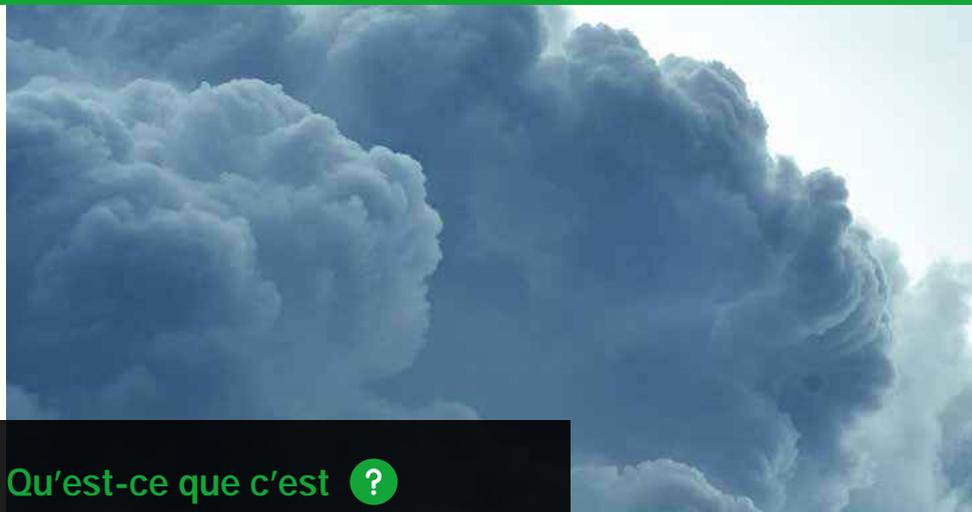


---

**Conformez-vous aux  
consignes données et  
entamez les démarches pour  
l'indemnisation du sinistre**



# LES RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES



## Qu'est-ce que c'est ?

Les risques météorologiques sont des risques naturels dus à des phénomènes climatiques d'intensités extrêmes.



### Vent fort et tempête

Les épisodes de vents violents soufflent régulièrement dans le département. Les dangers sont liés au déracinement des arbres, à la chute de pylône électrique ou encore à l'arrachement de toiture. De plus, les vents peuvent aggraver la propagation des feux de forêt.



### Épisode de canicule

La canicule est définie comme un niveau de très forte chaleur le jour et la nuit pendant au moins 3 jours consécutifs. (source : gouvernement.fr).

Selon l'âge, le corps réagit de façon différentes : les risques de déshydratation et d'hyperthermie sont réels, en particulier chez les personnes vulnérables ou âgées.

## Une aide apportée

**La Ville recense les personnes fragiles et isolées, afin de prendre de leurs nouvelles et de leur apporter des informations personnalisées lors des épisodes de canicule. Faites-vous connaître au : 01 42 31 60 00**

# Les bons réflexes



**Conformez-vous  
aux consignes des autorités**  
(mairie, pompiers, etc.).



**Écoutez la radio France  
Bleu Paris 107.1 FM**



En cas de danger, des niveaux de vigilance météo sont là pour alerter :  
Cette carte est consultable sur :  
[www.vigilance.meteofrance.com](http://www.vigilance.meteofrance.com)

## Risque de vent fort et tempête

- Ne vous déplacez pas
- Restez à l'intérieur et fermez les ouvertures
- Ne vous approchez pas des pylônes et lignes électriques
- Ne vous garez pas sous un arbre
- Ne restez pas à proximité d'arbres ou panneaux publicitaires
- Ne téléphonez qu'en cas d'urgence

## Risque de canicule

- Buvez au moins 1,5 litre d'eau par jour
- Évitez les efforts physiques
- Favorisez les lieux à l'abri du soleil et de la chaleur
- Mouillez-vous la peau régulièrement
- Donnez et prenez des nouvelles de vos proches

**NIVEAU 1 :** Pas de vigilance particulière

**NIVEAU 2 :** Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque et tenez-vous informé de l'évènement.

**NIVEAU 3 :** Soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont possibles.

**NIVEAU 4 :** Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et conformez-vous aux consignes des autorités.



# LES RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES



## Fortes chutes de neige

En cas de fortes précipitations neigeuses, les réseaux d'électricité et de communication peuvent être affectés, la **circulation peut devenir dangereuse et des arbres ou des toitures peuvent rompre sous le poids de la neige**. Dans le cadre du plan neige, du 14 décembre 2018 au 8 mars 2019, la **Ville met à disposition des Balnéolais des bacs de sel à des emplacements clefs**. Dès que la Préfecture envoie une alerte vigilance orange, la direction des Espaces publics et de l'Environnement entre en mode vigilance. Un contrôle journalier de conditions météorologiques est effectué.

En cas de neige ou de verglas, l'ensemble des agents techniques de la Ville se mobilisent :

- Traitement des chaussées communales et de quelques cheminements piétons particuliers (ponts, trottoirs en forte pente, passerelles...) avec deux saleuses.
- Traitement des trottoirs et des places, par les agents municipaux avec leurs chariots de sel et du matériel de déneigement.



Le riverain a l'obligation de déneiger son trottoir comme le stipule le règlement sanitaire départemental, car il est pénalement responsable en cas d'accident. Pour cela, la Ville met à disposition des bacs de sel, répartis sur douze points du territoire communal. Prévoyez votre propre contenant.



# Les bons réflexes



**Conformez-vous  
aux consignes des autorités**  
(mairie, pompiers, etc.).



**Écoutez la radio France  
Bleu Paris 107.1 FM**

## Risque de fortes chutes de neige

### Avant

Protégez les installations contre le gel. En cas de déplacement, renseignez-vous sur les conditions météorologiques et routières.

### Dès l'apparition d'une importante couche de neige :

- Évitez de prendre la route
- Ne vous engagez pas sur une route enneigée sans équipement spécial
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- Éloignez-vous des pylônes et lignes électriques

## L'emplacement des bacs de sel à disposition :

- Angle avenue henri ravera / rue de la pierre plate
- Angle avenue henri ravera / rue pasteur
- En face de la poste chateaubriant (32 rue henri barbusse)
- En face de la poste principale (2 avenue henri barbusse)
- Angle des rues robert pontet / robinson (square comaille)
- Avenue du général de gaulle (au droit de la coulée verte)
- Place dampierre
- Angle des rues lisette / des benards
- Angle des rues blains / buttes
- Place des bas longchamps
- Place de la fontaine gueffier (en face des commerces)
- Angle rue du général sarraill / allée des marronniers





# LE RISQUE T.M.D (Transport de Matières Dangereuses)



## Qu'est-ce que c'est ?

Le risque transport de matières dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routières, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation. Cela peut se traduire par une explosion, un incendie ou le dégagement d'un nuage toxique.

## Quel est le risque sur Bagneux ?

Sur le territoire, les voies les plus concernées sont les voies ferrées, les départementales D920, D74A, D74 et D68. Le risque peut également provenir de canalisation de gaz à haute pression exploitées par la société GRT gaz, bien que celles-ci se localisent en frontière du territoire.

## Vous êtes témoin d'un accident ?

Mettez-vous en sécurité et informez les secours :

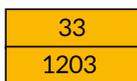
- du lieu exact
- des numéros d'identification du danger et de la matière indiqués sur le camion
- de la nature du sinistre (fuite, feu, explosion, etc.) si possible

### La signalisation du danger

La loi impose une signalisation sur les véhicules transportant des matières dangereuses.



Étiquette de danger



Numéro d'identification du danger

Numéro d'identification de la matière

# Les bons réflexes



Conformez-vous  
aux consignes  
des autorités  
(mairie, pompiers, etc.).



Entrez dans le  
bâtiment le plus proche



Ne téléphonez  
qu'en cas d'urgence



N'allez pas chercher vos  
enfants à l'école



Écoutez la radio  
France Bleu  
Paris 107.1 FM

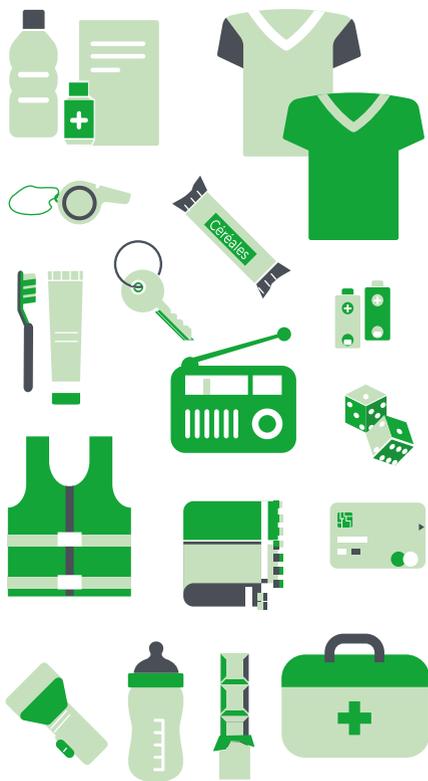


Coupez le gaz  
et l'électricité



Ne provoquez pas de  
flamme ni d'étincelle

# AVANT : COMMENT SE PRÉPARER ?



## Constituer son kit d'urgence

- 1 lampe de poche
- 1 gilet jaune et 1 sifflet
- Des barres de céréales
- 1 bouteille d'eau potable par pers.
- 1 trousse de premiers soins
- 1 radio à piles
- Des piles de rechange
- De quoi se laver
- Des vêtements de rechange
- 1 couverture de survie
- Les photocopies des contrats d'assurance
- Le double des clés de la maison
- S'il y a un bébé: des couches et un biberon vide (que l'on remplira au moment venu)
- De quoi s'occuper tranquillement (cartes, dés, etc.)

## Les numéros de téléphone utiles (à compléter)

 Mairie.....

 Préfecture.....

 Urgence électricité.....

 Urgence gaz.....

 Service des eaux.....

 Assurance.....

 Médecin de famille.....

 École(s) des enfants.....

 Hôpital.....

 Proches à contacter .....

# APRÈS : QUE FAIRE ?

Pour effectuer les démarches d'indemnisation suite à une catastrophe, veiller à respecter les consignes suivantes :



Prendre contact avec votre assurance.

1



Prendre des photos des dégâts matériels.

2



Procéder au nettoyage de votre habitation.

4



Ne rien jeter avant le passage de l'expert.

3



Déclarer le sinistre à votre assureur. Adresser votre déclaration par lettre recommandée avec accusé de réception.

5



Si un état de catastrophe naturelle est arrêté, vous disposez de 10 jours après sa publication dans le Journal Officiel pour déclarer les dommages matériels directs liés à l'événement à votre assurance.

6



L'assureur verse l'indemnité dans un délai de 3 mois à compter de la déclaration de sinistre.

7

# Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.





# RÉCAPITULATIF DES CONDUITES À TENIR

**Dans tous les cas** : informez-vous au préalable, ne tentez jamais de circuler dans la zone touchée et respectez les consignes de sécurité.

ex. : fermeture de routes ou ordre d'évacuation



Conformez-vous aux consignes des autorités (mairie, pompiers, etc.)



Écoutez la radio France Bleu Paris 107.1 FM



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

**À emporter à la dernière minute en cas d'évacuation**

- Un téléphone portable chargé
- Les médicaments spécifiques
- Les papiers d'identité, la Carte Vitale et un moyen de paiement (monnaie, CB, etc.)

## Liens utiles

Météo France : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

Mairie : [www.bagneux92.fr](http://www.bagneux92.fr)

Préfecture : [www.hauts-de-seine.gouv.fr](http://www.hauts-de-seine.gouv.fr)

Risques majeurs en France : [www.gouvernement.fr/risques](http://www.gouvernement.fr/risques)



**Numéros utiles**

**SAMU**  
**15**

**Police nationale**  
**17**

**Sapeurs-pompiers**  
**18 ou 112**

[bagneux92.fr](http://bagneux92.fr)



Renseignements  
Mairie de Bagneux  
57 avenue Henri-Ravera  
01 42 31 60 00

**Bagneux**

